La Courneuve, le 19 juin 2024.

Lors du Comité social territorial du 7 juin, les représentants du personnel ont voté à l'unanimité contre la fermeture de la crèche familiale « La Goutte de Lait » et les 20 suppressions de postes. Le CST est à nouveau convoqué ce mercredi 19 juin, avec comme seul point à l'ordre du jour la *« fermeture de la crèche familiale »*.

À la demande des organisations syndicales, porteuses du dialogue social, une réunion avec l'employeur s'est tenue entre les deux réunions du CST.

Nous y avons constaté que :

La municipalité y a tenu deux discours opposés sur le motif de la fermeture : dans la continuité de la réunion du CST, le maire-adjoint explique qu'il s'agit d'une question de *« soutenabilité budgétaire »* alors que le directeur général des services indique explicitement qu'il ne s'agit au contraire pas du tout d'une question de *« soutenabilité budgétaire »*. Qui devons-nous croire ?

Les flous persistent sur le budget de la crèche (dont les chiffres n'ont pas été communiqués au CST), sur le nombre des enfants accueillis (22 voire 23 selon les Assistantes maternelles et 15 à 17 selon la municipalité et 13 selon « Regards »), sur le nombre de postes supprimés (20 selon les documents présentés au CST, 13 selon la municipalité et 12 selon le journal municipal), sur le sort qui sera réservé aux agents qui vont perdre leur travail (Départs en retraites, reclassements, licenciements, accompagnements pour « se mettre à son compte »…), et sur le sort des parents qui vont devoir trouver d'autres solutions de garde.

Quant à la qualité de l'accueil des enfants, elle n'est pas le critère déterminant pour la municipalité, qui évoque « les coûts », et qui cherche du côté du privé des alternatives au service public. Les problèmes de recrutements, de formations, d'agréments sont évoqués, mais à aucun moment il est prévu d'en travailler les raisons et rechercher les solutions.

La municipalité se prévaut d'un « projet sur l'accueil de la petite enfance ». Qu'elle n'a pas présenté au CST. Et que le calendrier resserré décidé par elle ne permet pas de travailler collectivement, en associant les personnels et les usagers. Un calendrier qui empêche aussi de travailler à un projet alternatif.

Dans le cadre du dialogue social, les organisations syndicales ont demandé la présence d'expertes et de personnes qualifiées lors du CST du 7 juin, pour enrichir les débats et éclairer les décisions. Elles sont aussi à l'origine de la réunion avec l'employeur entre les deux CST. Mais elles font le constat qu'il n'y a aucune avancée.

C'est pourquoi l'intersyndicale refuse de débattre lors de ce CST, demande qu'on passe directement au vote et annonce qu'elle votera contre la fermeture de la crèche familiale de la « Goutte de Lait » et les 20 suppressions de postes.

L'intersyndicale déplore cette situation : Le dialogue social ne peut pas se limiter pour l'employeur à s'acquitter de ses obligations légales, sans jamais tenir compte des avis des élu.e.s du personnel.